

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 43 (1898)
Heft: 12

Artikel: De l'emploi de la cavalerie dans notre armée de milices : étude de règlement pour officiers de toutes armes
Autor: Wildbolz
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-337524>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 24.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DE L'EMPLOI DE LA CAVALERIE

DANS

NOTRE ARMÉE DE MILICES

Etude de règlement pour officiers de toutes armes.

Le Chef du Département militaire a signalé comme un des faits les plus réjouissants des manœuvres de cet automne les progrès accomplis dans la coopération des différentes armes.

Tout en nous félicitant de cet éloge, nous ne devons pas oublier combien il reste à faire. Les lignes suivantes chercheront à mieux faire comprendre l'arme dont j'ai l'honneur de diriger l'instruction, à rendre son emploi plus familier et plus profitable. Depuis quelques années, on a, dans nos écoles centrales, attaché beaucoup d'importance à l'étude de la tactique et de l'emploi de la cavalerie ; néanmoins, il ne me paraît pas inutile de revenir sur ces sujets.

Quoique notre règlement de cavalerie, précieux legs du colonel Wille, expose, avec toute clarté, les principes de l'emploi et de la tâche de notre cavalerie, il n'est pas rare de constater nombre d'erreurs et de faux points de vue quand il s'agit d'utiliser cette arme.

Il m'a donc semblé que quelques observations, résultant de la pratique et basées sur le règlement, pourraient être de quelque utilité.

En présentant ce travail, je n'ai pas la prétention d'émettre des idées nouvelles ; je veux simplement fournir à ceux à qui cela pourrait être utile, un résumé clair et concis des idées maîtresses de notre règlement.

DE LA CAVALERIE DIVISIONNAIRE

On comprend sous le nom de cavalerie divisionnaire, dans notre pays, tout petit détachement qui, en proportion du corps de troupe auquel il appartient, est trop faible pour pouvoir compter comme unité de combat.

La division dispose d'une compagnie de guides ayant la force d'un escadron.

Un peloton ou une subdivision de guides, attribué soit à un bataillon détaché, soit à un détachement quelconque, remplit auprès d'eux le rôle de cavalerie divisionnaire.

Un régiment de dragons, par contre, attaché provisoirement à une division d'infanterie, n'est pas considéré chez nous comme cavalerie divisionnaire, mais bien toujours comme cavalerie indépendante.

La cavalerie divisionnaire suisse n'est chargée que de l'exploration restreinte, du service de sûreté et d'ordonnances ; elle n'est pas, comme par exemple la division de cavalerie allemande, destinée à attaquer sur le champ de bataille.

Notre cavalerie divisionnaire ne peut remplir ses différentes tâches qu'à la condition de toujours rester en contact intime avec le divisionnaire, ou, suivant le cas, avec le commandant de détachement. Ceux-ci doivent en effet pouvoir à toute heure disposer de leur cavalerie pour l'envoi des organes nécessaires au service d'exploration et de sûreté, ou encore pour l'établissement de communications rapides. Si le divisionnaire ou le commandant du régiment détaché chargent la compagnie ou le peloton de guides d'une tâche tactique (occupation d'un point avancé, protection des ailes, etc.), ils courent le risque de ne pouvoir disposer, au moment décisif, d'aucune cavalerie pour faire face aux nécessités de la situation.

Mais, s'il est faux de charger la cavalerie divisionnaire d'une tâche plus ou moins indépendante, il est également désavantageux de la scinder en trop petits groupes.

Il faut donc, pour l'employer avec facilité, user de jugement et de réflexion. Des dispositions prises à la légère produisent toujours de fâcheux résultats.

Aucune troupe ne peut opérer sans cavalerie ; un très faible détachement peut, il est vrai, suffire. A défaut de guides, on

commandera des dragons pour faire le service de la cavalerie divisionnaire.

La tâche la plus importante, comme aussi la plus difficile de la cavalerie divisionnaire, consiste dans l'exploration restreinte. Cette exploration sert à compléter celle de la cavalerie indépendante et à préciser les renseignements déjà obtenus par d'autres moyens soit sur l'ennemi, soit sur la configuration du terrain.

Parlons d'abord de cette première tâche.

L'organisation du service d'exploration ne dépend pas du commandant de la cavalerie divisionnaire, c'est l'affaire du divisionnaire lui-même ou du commandant de détachement.

L'exploration a lieu exclusivement au moyen de patrouilles, conduites, dans la plupart des cas, par des officiers. Ceux-ci reçoivent leurs instructions du divisionnaire directement ou de son chef d'état-major.

L'ordre qu'on entend souvent émettre : « La cavalerie éclairera dans telle et telle direction » est absolument déplacé. C'est attribuer à cette cavalerie une mission qui ne lui appartient pas.

I. ORGANISATION DU SERVICE D'EXPLORATION.

Dans l'organisation du service d'exploration, il faut considérer les points suivants :

1. Le secteur à explorer par la cavalerie divisionnaire sera toujours restreint. Une division non encadrée, opérant pour son compte, soit sur une aile, soit devant le front, recevra toujours de la cavalerie indépendante. Si on ne perd pas de vue, d'une part, la zone d'opération de la division, de l'autre, la tâche de la cavalerie indépendante, on peut définir assez clairement les limites à assigner à l'exploration de la cavalerie divisionnaire.

2. La faiblesse numérique de la cavalerie divisionnaire engage à réduire au strict nécessaire le nombre des patrouilles. On ne peut guère exiger, de la part des sous-officiers, des connaissances tactiques ou des rapports clairs sur des faits importants (observation de troupes combinées en marche, se déployant pour le combat, etc.).

Une exploration lointaine sur les ailes sera du reste en général inutile, étant donné le rayon étroit dans lequel opère

une division. Il ne semble pas non plus indiqué de faire d'emblée explorer toutes les voies d'accès. Il suffit de se faire renseigner en dirigeant les patrouilles soit sur les principales routes d'approche de l'ennemi, soit en les plaçant habilement au nœud de ces routes.

Si cette première organisation, très simple, ne suffit pas, on envoie plus tard d'autres patrouilles qui, grâce aux renseignements déjà obtenus, peuvent être instruites avec plus de précision. De la sorte, le service d'exploration devient peu à peu plus intense. Cette manière de procéder conduit à des résultats bien plus certains que celle qui consiste à développer d'emblée un grand service de patrouilles, dont les organes ne peuvent nécessairement recevoir que des ordres très généraux.

Il sera même parfois indiqué de renoncer dès l'abord à tout envoi de patrouilles de cavalerie divisionnaire. Ce cas se présentera si l'on prévoit qu'au contact des troupes d'avant-garde seulement, il deviendra nécessaire de compléter les renseignements obtenus d'ailleurs.

3. Pour fixer la *force* de la patrouille on se base uniquement sur le nombre probable de rapports à envoyer. Six hommes devraient suffire si le but à atteindre est peu éloigné; là où il s'agit seulement de constater un fait précis, on se contentera de trois hommes. Des sous-officiers ne seront adjoints que s'il faut prévoir une scission de la patrouille. (Ce sera rarement le cas pour la cavalerie divisionnaire.)

Instructions à donner aux patrouilles.

La bonne réussite de la patrouille dépend en tout premier lieu des instructions plus ou moins soigneuses qu'elle aura reçues.

Une mission claire, simple et bien définie procurera des rapports précis et utiles. Des ordres compliqués et diffus engendreront des rapports vagues.

Les ordres de vive voix risquent d'être peu clairs et de dégénérer en conversation; il sera donc toujours préférable et prudent de les formuler par écrit et de s'en tenir au schéma si commode et si simple: « L'ennemi..., je..., vous... »

Le chef de patrouille doit être orienté en première ligne sur l'ennemi, puis sur les intentions de son chef, enfin sur ce que celui-ci exige de lui. Il ne doit pas être astreint, pour accom-

plir sa mission, à suivre coûte que coûte une route déterminée ; il doit, par contre, savoir très exactement *ce que son chef veut connaître au moyen de sa patrouille*.

Exemple :

1. Des troupes ennemies de toutes armes, venant de l'est, ont dû passer ce matin la Limmat à Dietikon.

2. Notre division se porte encore aujourd'hui de Villmergen à Bremgarten et s'opposera demain à l'ennemi.

3. Renseignez-moi sur la force des troupes qui ont passé à Dietikon ; dites-moi ce qu'elles sont devenues et ce qu'elles sont en train de faire.

4. Rapports à Bremgarten.

Il peut arriver que même avec un service d'exploration bien organisé, on sente le besoin de le compléter plus tard, spécialement pendant le développement de l'avant-garde. Dans cette prévision, le divisionnaire (ou le commandant de détachement) fera bien de garder constamment à sa disposition un petit détachement de cavaliers pour monter les patrouilles devenues nécessaires. La même raison l'engagera à toujours cantonner sa cavalerie à son quartier-général. Dans la défensive, le divisionnaire conserve du reste toujours auprès de lui ce qui reste de sa cavalerie après l'envoi des patrouilles devant le front, sur les ailes et après la répartition des ordonnances.

II. SERVICE DE SÛRETÉ DE LA CAVALERIE DIVISIONNAIRE DEVANT LE FRONT DE LA DIVISION.

Il n'est pas douteux qu'avec un service d'exploration tel que nous venons de le décrire, la division ne puisse opérer, *au besoin*, sans cavalerie, pour assurer sa marche en avant. Mais l'exploration fonctionne rarement, ne fonctionne même jamais, avec une précision mathématique. Une rencontre imprévue, subite, est toujours possible, même avec un service d'exploration bien organisé. (Patrouilles égarées, poursuivies, prises, porteurs de rapports ne retrouvant plus leur chemin, etc., etc.). Aussi, pour peu que les forces disponibles de la cavalerie le permettent, convient-il que la division organise un service de sûreté en tête des colonnes.

Jetons un rapide coup d'œil sur ce service de sûreté.

La division marchant en une seule colonne, il reste après

l'envoi des patrouilles, des ordonnances et la réserve personnelle du divisionnaire, environ deux pelotons de guides. Cette cavalerie, s'assurant elle-même au moyen d'une pointe, marche par bonds (c'est-à-dire qu'elle se porte d'un point à un autre, à une portée de canon devant la tête de la colonne d'infanterie et fait halte à chacun de ces points en assurant chaque fois sa halte); elle pousse de petites patrouilles sur les flancs. La tête de la colonne est de la sorte toujours renseignée à temps sur l'approche ou sur la présence de l'ennemi; l'infanterie peut dès lors se contenter d'un service de sûreté sur la route principale et se dispenser d'organiser un service de flanqueurs, toujours pénible pour les troupes à pied.

Elle marche en toute sécurité sur la route et ménage ses forces.

Si la division avance en plusieurs colonnes, ou bien si elle a détaché des troupes sur les flancs, on attribuera à chaque colonne de la cavalerie pour le service de sûreté. Une petite patrouille, précédant par bond un bataillon détaché de carabiniers, par exemple, peut lui rendre d'immenses services et donner à sa marche en avant un tout autre caractère.

La cavalerie divisionnaire faisant le service de sûreté n'a pas pour tâche de combattre. Elle aura parfois l'occasion, au moyen d'un habile combat à pied, de contenir le service de sûreté de l'infanterie ennemie et de permettre à la sienne d'occuper un point favorable. Mais, dans la règle, la cavalerie devra, lors de la rencontre, céder la place à son infanterie; elle organisera un service d'exploration très intense au moyen de patrouilles qui chercheront à parvenir au gros de l'ennemi en contournant ses ailes.

Il arrive souvent que pendant le combat d'avant-garde la cavalerie est envoyée sur une aile avec la mission de la protéger. C'est une erreur. Cette tâche ne rentre pas dans les attributions de la cavalerie divisionnaire. Celle-ci reste pendant le combat à la disposition du commandant de l'avant-garde et plus tard du divisionnaire (ou commandant de détachement) qui s'en sert pour obtenir les renseignements devenus nécessaires au cours du combat, renseignements portant soit sur l'ennemi, soit sur le terrain. Un flanc peut tout aussi bien être gardé par une petite patrouille habilement placée que par un escadron. En outre, la faculté de disposer en tout temps de quelques cavaliers donne au commandant plus de mobilité,

lui inspire plus d'à propos et de décision, parce qu'il est toujours renseigné. Il évite ainsi bien des tâtonnements et des attentes inutiles.

Il y aurait pédanterie toutefois, en se basant sur les principes énoncés ci-dessus, à considérer nécessairement comme une faute le fait que la cavalerie divisionnaire serait laissée à elle-même au moment décisif, alors que tout est engagé. Elle peut même, étant donné la position qu'elle occupe au cours de l'action, réussir malgré sa faiblesse numérique, à exercer une heureuse influence sur le combat. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas là sa tâche et comme ses forces seront bien plus éprouvées en guerre que dans nos manœuvres, elle sera rarement tentée d'intervenir sur le champ de bataille.

III. SERVICE D'ORDONNANCES.

La cavalerie divisionnaire doit en outre fournir les ordonnances.

L'abus qu'on faisait jadis des ordonnances tend à reparaître. En en donnant beaucoup, on favorise la multiplication des ordres au détriment de leur clarté; cette seule raison suffirait pour s'en tenir au strict nécessaire. Seuls, les commandants chargés de tâches spéciales en ont besoin (divisionnaire, commandant de l'avant-garde ou de troupes détachées). Il est superflu d'en attribuer, dans la division, à chaque commandant de régiment. Les gardes du corps rendent un chef peu mobile! Qu'on y prenne garde!

En 1893, le chef de la IV^e division n'était accompagné que de deux guides; ceux-ci n'avaient même pas un service pénible.

Il est, par contre, de toute nécessité de donner à chaque chef chargé d'une tâche spéciale (attaque démonstrative, principale, réserve, etc.) un petit détachement de cavaliers. Ce commandant aura, en effet, fréquemment besoin d'être rapidement renseigné, soit sur le terrain, soit sur l'ennemi; de petites patrouilles ou des cavaliers isolés se chargeront avec succès de ces reconnaissances. Ces cavaliers ne seront envoyés aux détachements en question que lorsque ceux-ci se sépareront du gros. Ces répartitions se feront sans difficulté; il y a toujours de la cavalerie divisionnaire auprès du comman-

dant de détachement ; au début du combat, il l'a même en entier réunie autour de lui.

Les avant-postes n'ont besoin que de peu de patrouilles et de quelques ordonnances qu'on attribue aux compagnies les plus importantes et au gros des avant-postes.

IV. CONCLUSIONS.

Ces principes une fois compris, il est facile de les appliquer à de plus petites unités.

Une brigade d'infanterie dispose-t-elle par exemple d'un seul peloton de guides, elle devra dans ce cas se montrer encore plus parcimonieuse dans l'envoi de patrouilles. Elle chargera un officier de monter dans la *direction la plus importante* ; elle limitera son service de sûreté à quelques patrouilles marchant par bond devant ses têtes de colonnes et ne distribuera que très peu d'ordonnances.

Ainsi que nous l'avons dit, un sous-officier et cinq ou six hommes peuvent déjà rendre de grands services à un bataillon détaché. Le sous-officier et trois hommes avancent par bond devant la compagnie de tête, tandis que les autres restent auprès du commandant de bataillon pour la transmission rapide des ordres et des rapports.

Deux mots encore de la situation dans laquelle se trouve par exemple un escadron attaché à un régiment d'infanterie indépendant. Dans ce cas encore, cet escadron n'est pas cavalerie indépendante. Il fournit patrouilles et ordonnances et fonctionne comme cavalerie divisionnaire. Si on lui donnait une tâche indépendante, il perdrait tout contact avec la troupe à laquelle il est attaché et le résultat qu'il pourrait obtenir ne serait d'aucune utilité pour son infanterie. Ce n'est que par le travail en commun, et pour ainsi dire dans une même pensée, que l'escadron et son détachement rempliront vraiment utilement leur mission.

Ajoutons en passant que souvent les cavaliers attachés aux détachements combinés sont peu favorisés au point de vue de la subsistance. Il serait bon de veiller à ce qu'ils reçoivent de temps à autre un peu de soupe chaude. Le meilleur esprit d'entreprise s'affaiblit au régime prolongé de la boîte de conserves et du zwieback.

N'oublions pas non plus la prescription importante qui veut

que le cavalier reste auprès de celui auquel il vient d'apporter un rapport. En portant le message à bonne adresse, il a accompli sa tâche ; lui et surtout son cheval ont besoin de repos. On ne se rend certainement pas compte de ce qu'on exige en donnant au cavalier l'ordre de rejoindre sa patrouille !

DE LA CAVALERIE INDÉPENDANTE

Disons maintenant quelques mots de l'emploi et de l'activité de la cavalerie indépendante.

I. PRINCIPES GÉNÉRAUX.

Nous comprenons sous le nom de *cavalerie indépendante* les unités à partir du régiment qui travaillent en commun avec des corps de troupes combinés. Un régiment, ou même une brigade de cavalerie, réuni à un régiment d'infanterie n'est par contre pas considéré comme cavalerie indépendante par rapport à cette infanterie.

Dans ce cas, les deux armes, auxquelles sera jointe peut-être encore de l'artillerie, formeront un détachement placé sous le commandement du chef de la cavalerie et réglant ses mouvements sur lui.

II. L'EXPLORATION.

La cavalerie indépendante se charge de l'exploration en grand. Le commandant en chef utilise en outre la grande mobilité de l'arme, en l'employant pour le combat lorsque cela lui paraît nécessaire.

L'exploration doit être la pensée dominante qui règle l'emploi de la cavalerie.

Si la cavalerie ne s'écarte pas de ce principe, elle se trouvera toujours au bon endroit et prête à rendre les plus grands services à l'armée.

Cette tendance à explorer doit inspirer tous les actes de la cavalerie, aussi bien devant le front que sur le champ de bataille.

L'exploration en marche, comme en repos, est principale-

ment dirigée en avant. Ce n'est que si on ne découvre rien en avant qu'on fouille les flancs.

Pour cette raison, le commandant supérieur et le chef de la cavalerie s'efforceront de maintenir à tout prix leur cavalerie devant le front. Ils s'efforceront en outre de lier son action à celle des autres armes et de la tenir le plus près possible du point où l'on prévoit que se produira la décision.

Le commandant supérieur et les chefs de la cavalerie ne s'inspirent pas assez de ces principes chez nous. Cela explique pourquoi, si fréquemment, sitôt le combat commencé, la cavalerie se voit mise à l'écart, comme un meuble encombrant, et pourquoi cette arme, se sentant gênée dans le cadre des troupes, cherche à gagner de l'espace pour donner essor à son esprit d'entreprise.

C'est faire preuve de part et d'autre d'étroitesse de vues que de méconnaître le principe si capital, proclamé par notre règlement : Etre fort à un seul endroit, celui où se joue la partie décisive ; lui seul est vraiment important pour le résultat final. Nous reviendrons du reste sur ce point.

Pour accomplir sa tâche d'exploration, la cavalerie s'approche d'abord aussi près que possible de l'ennemi, sans toutefois que les points favorables sur lesquels elle s'appuie soient, dans la règle, à plus d'une forte journée de marche de l'avant-garde de l'infanterie. C'est à partir de ces points d'appui que seront envoyées les patrouilles, que permettront de mieux instruire les rapports fournis par les premières patrouilles, précédemment dirigées dans les directions importantes. Cette seconde série de patrouilles trouve son appui auprès du gros de la cavalerie, qui forme aux endroits favorables le lieu de rassemblement des porteurs de rapports.

Dans les opérations de grande envergure, il faudra faire suivre la cavalerie de détachements combinés (1-2 bataillons, 1-2 batteries) ; ces forces, placées sous le commandement du chef de la cavalerie, formeront alors « le détachement d'exploration. » La cavalerie possède ainsi un appui qui augmente sa force d'impulsion, qui lui sert de tremplin pour ses bonds en avant.

On a fréquemment débattu la question de savoir jusqu'où devaient aller les ordres donnés à la cavalerie indépendante, et en particulier, si le commandant en chef devait instruire personnellement tout ou partie des patrouilles.

Les règlements laissent à cet égard une grande latitude. Si

la cavalerie se trouve à grande distance devant le front, c'est son chef qui sera le mieux à même d'organiser tout son service d'exploration. Lorsque, au contraire, la distance entre les adversaires se réduit, la cavalerie ne peut plus éclairer dans un large rayon ; *il faudra alors lui désigner* une direction précise (la plus importante) pour ses investigations.

Tandis que dans ce cas la cavalerie indépendante avance, selon l'expression du colonel Wille, comme une forte et puissante patrouille dans la direction principale, la cavalerie divisionnaire ou des patrouilles instruites directement par le commandant en chef et prises dans la cavalerie indépendante, sont chargées d'éclairer dans les autres directions.

Dans ces situations, une juste et claire répartition du travail et des responsabilités exerce une grande influence sur le résultat des efforts mis en œuvre pour l'exploration.

Les personnalités du commandant supérieur et du chef de la cavalerie jouent ici un grand rôle : la précision des instructions dépendra du degré de confiance que les connaissances tactiques du commandant de la cavalerie inspireront à son chef.

L'organisation du service des rapports a une sérieuse importance qu'on oublie aussi parfois chez nous. Si la cavalerie n'est pas fixe, il sera toujours prudent d'enjoindre aux chefs de patrouilles d'avoir à envoyer leurs rapports directement aux corps pour lesquels ils opèrent (corps d'armée, division). Dans ce cas, les porteurs de rapports doivent en montrer le contenu aux troupes de cavalerie rencontrées en chemin, ainsi qu'aux commandants d'avant-gardes. Tout autre système amène avec lui des retards et des accrocs qui peuvent devenir funestes. Rappelons encore ici qu'il est du devoir de tout officier de renseigner les porteurs de rapports ; qu'en cas de changement de quartier général, le commandant doit laisser quelqu'un pour la réception des rapports ; enfin qu'il faut en faciliter la rapide transmission au moyen de postes de relais habilement placés (vélocipédistes).

III. LA CAVALERIE INDÉPENDANTE EST UNE TROUPE COMBATTANTE

En examinant l'emploi de la cavalerie indépendante, on ne peut se défendre de l'impression que, dans nos manœuvres, la valeur de cette arme comme troupe combattante est loin d'être appréciée à sa juste valeur.

On ne tire pas tout le parti voulu de cette troupe, de sa mobilité et de son aptitude à combattre aussi à pied. Et pourtant la configuration de notre terrain si coupé permet à une cavalerie habituée à y manœuvrer d'obtenir, pour le bien de tous, des résultats hors de proportion avec sa force numérique. Même dans ce cas, il ne sera pas difficile d'éviter des dénouements imprévus et des pertes trop sensibles.

Notre cavalerie peut et doit servir de bouclier au commandant en chef, partout, dans toutes les phases du combat. Le rideau formé par elle permet une simplification de toutes les mesures de sûreté et des dispositions générales dans la marche en avant. Il rend inutile l'envoi de corps détachés.

Il permet à l'avant-garde d'entrer déjà massée au combat, à l'artillerie d'occuper à temps ses positions assez en avant, il couvre la mise en ligne qui autrement aurait dû se faire plus en arrière dans des conditions moins favorables.

Si nous étudions de près les différentes journées de manœuvres de 1896, 1897 et 1898, nous découvrons facilement combien l'emploi de la cavalerie, ainsi compris, eût pu fournir d'heureux résultats. Son habile intervention eût évité bien des moments pénibles au commandement supérieur et lui eût permis de saisir au vol les occasions favorables. Nous devons avouer que l'art d'employer la cavalerie ne nous est pas encore familier.

Pour s'en convaincre, on n'a qu'à voir la tendance qui consiste une fois le combat commencé, à envoyer la cavalerie sur une aile pour s'en débarrasser, comme on met au rebut un meuble inutile ! Au lieu de la placer aux endroits critiques, on la charge d'accomplir sur les flancs des tâches que quelques sections d'infanterie rempliraient aussi bien, si ce n'est mieux.

Le but est de vaincre ! Pour vaincre, on a besoin de toutes les forces réunies ! La cavalerie doit en être ! C'est pour cela qu'elle doit rester devant le front le plus longtemps possible, se gardant elle-même de nuit comme de jour. Ce n'est qu'au moment où la place lui manque pour travailler utilement qu'elle se porte sur une aile, et cela peut-être pour la nuit seulement. Et là même, sa tendance sera toujours de revenir se mêler à l'action générale, elle ne doit se laisser refouler de côté que pas à pas et à contre-cœur.

J'attire sur ces faits non seulement l'attention des commandants de troupes, mais aussi celle de nos chefs de cavalerie.

Le commandement supérieur ne peut pas guider la cavalerie à tous les instants. Celle-ci doit savoir pénétrer les instructions du chef de l'armée. Elle doit toujours être prête à exécuter l'ordre reçu, à le prévenir si possible de sa propre initiative ! Que nos officiers supérieurs de cavalerie n'emploient pas leur esprit d'entreprise à rechercher de beaux coups, qu'ils s'efforcent plutôt d'intervenir à propos et d'agir en commun dans l'intérêt général. Il faut, il est vrai, très souvent de la patience pour agir et ne pas vouloir cueillir le fruit avant qu'il soit mûr. Ne confondons pas la crânerie avec l'excitation nerveuse. La réflexion calme doit toujours précéder l'attaque énergique.

Toutefois pour agir de la sorte, le chef de la cavalerie doit, dès le début, être bien orienté par le commandant de troupes et être toujours ensuite tenu au courant de ses intentions. Il devra, de son côté, chercher constamment à se renseigner, et à renseigner les troupes qui l'avoisinent, sur tout ce qui se passe autour de lui. En un mot, il doit tout voir, tout prévoir, préparer les succès, conjurer les dangers.

C'est près de l'ennemi, bien en avant dès le début, qu'il sera le mieux placé pour accomplir une tâche que son instruction tactique, son raisonnement clair et sa perspicace intelligence rendront capable de mener à bien.

Voilà pourquoi sa tâche est belle entre toutes et sa position unique peut-être dans l'armée !

L'emploi de la cavalerie, tel que je le conçois, exige certainement que cette arme combatte sans hésitation à pied partout où le terrain l'indique. Dans notre pays plus que n'importe ailleurs, une bonne instruction dans la conduite du combat par le feu donne à la cavalerie la vraie mobilité et augmente son esprit d'entreprise et sa confiance en elle-même. Où elle ne peut attaquer sabre au clair, une bonne cavalerie a toujours de nouvelles ressources et trouve moyen de combattre d'une autre façon. Un chef animé de cet esprit avance plus hardiment, plus librement, tire parti de tous les terrains et sait combattre partout.

L'adjonction des mitrailleuses Maxim augmentera encore l'action de la cavalerie d'une façon considérable, tandis que le manque de chemins praticables ne permet pas dans notre pays à l'artillerie de rendre de grands services à notre cavalerie. Souvent même, elle est plutôt un embarras pour elle.

L'obligation de tenir compte du terrain pour les pièces qui lui sont attachées, enlève au chef de la cavalerie toute liberté d'esprit. Si on lui en adjoint, il faut la faire suivre de secteur en secteur.

IV. FAUT-IL CRÉER EN SUISSE LA DIVISION DE CAVALERIE ?

On discute parfois dans nos cercles militaires de l'avantage qu'il y aurait à former en Suisse la division de cavalerie.

Cette formation ne me paraît pas devoir être recommandée. Notre terrain pas plus que notre cavalerie ne s'y prêtent. Si cette nécessité se faisait sentir, on pourrait y parer par un autre moyen. Notre pays est trop coupé pour permettre à de grandes masses de cavalerie de s'y mouvoir à l'aise; elles seraient peu mobiles et encombrantes.

La formation en brigades répond beaucoup mieux à nos exigences. Les brigades, s'appuyant sur les détachements de l'arrière y puisent une partie de leur force, ce qui leur permet de gagner des points importants pour l'exploration ou pour le service de sûreté.

Les détachements rendent dans notre pays beaucoup plus de services que ne pourrait le faire la division de cavalerie. Ces détachements permettront parfois de se dispenser d'avant-garde stratégique; ils disposent en effet de la force nécessaire pour l'exploration offensive et sont plus mobiles que ne le serait une division de cavalerie de milices.

Ajoutons enfin qu'il ne faut pas trop exiger de la cavalerie pour le rideau devant le front. La cavalerie divisionnaire est trop faible pour jouer ce rôle; l'action énergique, l'élan de la cavalerie indépendante risquerait d'être affaibli si on l'en charge. La marche hardie à l'ennemi constitue le meilleur des rideaux et comme le dit malicieusement le général de Schlichting, il en est du rideau des troupes comme du voile des dames, ni l'un ni l'autre ne cachent tout.

Colonel WILDBOLZ

Instructeur en chef de la cavalerie suisse.

